

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 07-17 DU 25 OCTOBRE 2007
RELATIVE AUX MASSES D'EAU POUR LESQUELLES L'HYDROMORPHOLOGIE
EST LE FACTEUR ESSENTIEL DE NON ATTEINTE
DU BON ETAT OU DU BON POTENTIEL ECOLOGIQUE

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Vu la délibération n° 07-10, approuvant la révision du 9^{ème} programme de l'agence pour la période 2008-2012

DELIBERE

Article unique

Les masses d'eau pour lesquelles l'hydromorphologie est le facteur essentiel de risque de non atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique permettant aux projets de renaturation et de restauration des milieux aquatiques de bénéficier du taux d'aide de 60 % sont délimitées géographiquement conformément au document disponible à l'Agence et intitulé "masses d'eau prioritaires du IX^{ème} programme 2007-2012".

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'Administration


Pierre MUTZ